

Fondation d'une école à Sauvain en 1753

Le XVIII^e siècle, plus encore que le XVII^e siècle, fut le siècle où la France vit se développer un réseau de structures d'enseignement que l'on appelait les "petites écoles".

La création de ces lieux de premiers apprentissages du savoir se fit de façon plus ou moins précoce suivant les régions de France. Ce n'est qu'assez tardivement¹, en 1753, que la paroisse de Sauvain fut placée devant la possibilité de créer un tel établissement.

Dons pour l'établissement d'une école

Par acte du 8 août 1753, passé devant Maître Durand, notaire royal à Chalmazel², eut lieu, au profit de la paroisse de Sauvain et par l'intermédiaire de ses représentants (fabriciens et marguilliers), la relâche d'une maison par *Mre Jean Duculty prêtre abbé de St Jean de Portiers prieur de St Jean et St Blaise de Charroux et chanoine d'honneur de l'église collégiale et paroissiale de St Paul de Lyon résidant rue préfererie*. Ce dernier était le neveu et héritier testamentaire de *Messire Jean Baptiste Duculty prêtre curé de la paroisse de Sauvain*.

Les registres paroissiaux de Sauvain³ nous apprennent que le curé Jean-Baptiste Duculty était mort à Sauvain en 1745. Ce décès avait enlevé le curé Duculty à ses ouailles... *subitement dès le vingtneuf juin fête de saint pierre après avoir célébré la grande messe...* Il avait été inhumé ... *avec les cérémonies ecclésiastiques...* deux jours après, le 1^{er} juillet, après une messe célébrée, ... *en présence du peuple assemblé...* par le curé Doytrand de Champdieu ... *archiprêtre substitué de Montbrison...*, celui-ci était assisté des curés Barel de Châtelneuf, Passel d'Essertines, Fenon vicaire de Saint-Bonnet-le-Courreau et de Barel prêtre et nouveau curé de Sauvain⁴.

Le neveu Duculty, ... *bien informé des bonnes et précises intentions dud. feu sire Duculty son oncle de voir établir une école pour les pauvres personnes de lun et lautre sexe*, cédait aux marguilliers de Sauvain une maison située au bourg de Sauvain que son oncle avait acquise le 4 mai 1739 d'Antoine Barou cordonnier du bourg, pour le prix de 140 £ (ce bâtiment joignait la maison de Noël Marcou de Subertat *de soir*, c'est-à-dire à l'ouest, et le chemin de la procession de bise, au nord)⁵.

Cette maison devait servir à... *loger par la suite du temps le maître ou maîtresse delad. école et y recevoir lesd. jeunes personnes pour les jours quelles s'assembleront*. Cette maison se devait, précise l'acte, d'être occupée par ... *des personnes de bonnes mœurs*.

¹ Saint-Just-en-Bas possédait, semble-t-il, une école au début du XVIII^e siècle. Le 8 janvier 1711, un contrat de mariage fut établi devant maître Ducros (archives de La Diana) entre ... *Etienne Combe et Jeanne Hodin fille de défunt Joseph Hodin maître descoles du bourg de Saint Just en Bas*. En 1741, André Lafay, prêtre curé de Sail-sous-Couzan, par son testament, établissait une prébende en vue d'entretenir des ... *petites escolles...* dans cette paroisse (archives de La Diana 4 G 61).

² Archives privées.

³ Archives municipales de Sauvain.

⁴ Cet acte d'inhumation porte aussi la signature de : *Ducully Bachelier*. Peut-être s'agit-il là de Jean Duculty, neveu du défunt ?

⁵ Jean-Baptiste Duculty, curé de Sauvain, n'avait donc pas, semble-t-il, tenu rigueur aux habitants de Sauvain de l'avoir débouté face à Antoine Mathon, dans le différend qui avait opposé ces deux prêtres en 1725 (Cf. S. Prajalas : "Tempête dans un bénitier", *Généalogie et Histoire* n° 110, 2^e trimestre 2002).

Il était spécifié que la création de l'école et le recrutement de l'enseignant devait se faire dans les trois ans suivant l'établissement du présent acte. Dans le cas contraire, ledit abbé Duculty se réservait le droit de reprendre possession de la maison léguée par son oncle.

Le curé de Sauvain présentement en fonction, messire Jean Clair, bachelier en droit, se voyait confier, comme à ses successeurs, le bon fonctionnement de l'établissement. Il avait également en charge le choix des savoirs enseignés (*l'instruction de lecture et plain chant ou du moins la lecture au choix du S[ieu]r curé dud. Sauvain*). Le maître ou la maîtresse d'école devait être ... *choisy par led. pere curé et révocable a sa volonté dans la suite*.

Cette première donation faite par un représentant du clergé se complétait d'une autre, cette fois, de la part de membres de la bourgeoisie laïque forézienne.

Sieur Claude Mathon ⁶ bourgeois résidant à Montbrison et *sous son autorité congé et licence* dame Jeanne Guyot son épouse, tous deux héritiers testamentaires de Jeanne Dujat, faisaient également un don en vue de l'établissement d'une école à Sauvain.

Par son testament en date du 23 mai 1747, Jeanne Dujat avait fait don aux curés, marguilliers et habitants de Sauvain de la somme de 499 £ et 19 sols pour ... *l'entretien et salaire dud. maître ou maîtresse d'école*. Cette somme était composée pour 198 £ et 19 sols ... *en espèces sonantes*, le reste étant constitué d'une obligation due à Jeanne Dujat par André Mathon laboureur de Montagut (pour 51 £) et d'un contrat de rente au principal de 250 £ due au couple Mathon par Noël Marcou et Claudine Grossat sa femme.

Une condition était mise à la donation de la dame Dujat : le maître ou la maîtresse d'école devait être "invité" à ...*faire réciter aux ecoliers tous les sabmedy, a la fin de lecole les stances de la s[ain]te vierge et le psaume du de profundis tous les jours*.

Les petites écoles au XVIII^e siècle

Le pouvoir royal, aux XVII^e et XVIII^e siècles, chercha à favoriser le développement d'un réseau de petites écoles. Un édit de 1698, réitéré en 1724, prescrivait l'ouverture d'une petite école dans chaque village du royaume. Dans les faits l'ouverture du monde rural à la diffusion du savoir restait limitée.

La création d'une école dépendait du bon vouloir de la communauté paroissiale ou, plus souvent, de fondations charitables de la part de laïcs ou d'ecclésiastiques, comme ce fut le cas à Sauvain en 1753.

Le fonctionnement même de ces petites écoles était très marqué par l'influence de la religion. La nomination d'un enseignant était soumise au choix du curé de la paroisse qui pouvait le révoquer sans avoir à se justifier. Les enseignements dispensés étaient eux aussi empreints de religiosité. On le voit dans le cas de Sauvain (psaume *De profundis*, stances de la Sainte Vierge...)

Les enseignements se résumaient aux rudiments d'écriture, lecture et plain-chant ⁷ à Sauvain. La lecture était à enseigner en priorité (... *du moins la lecture*), encore cet apprentissage devait-il se faire au travers de textes saints. L'apprentissage par cœur devait être de mise pour la connaissance du psaume *De profundis* et des stances de la Vierge.

C'est à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle que Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) ⁸ affina la mise en place d'une école plus moderne avec la création des Frères des écoles chrétiennes. Né à Reims,

⁶ Claude Mathon (10 juillet 1705 - 2 septembre 1769) était le descendant d'une famille de notables **sauvagnards**. Son grand-père André Mathon était procureur d'office de la seigneurie de **Montherboux**. Son père, Jean-Baptiste Mathon, était juge de Sauvain, avocat en parlement et officier chez le roi. Le fils de Claude, Antoine Mathon, devait acheter à Louis de **Luzy**, le 2 décembre 1772, le château de Sauvain. Plusieurs prêtres ou curés de Sauvain étaient issus aux XVII^e et XVIII^e siècles de la famille Mathon.

⁷ Le plain-chant est un chant liturgique traditionnel de l'Église catholique latine, appelé par extension et plus récemment chant grégorien.

⁸ Jean-Baptiste de la Salle fut canonisé en 1900 et déclaré saint patron des éducateurs en 1950 par le pape **PieXII**. Il est fêté le 7 avril.

Jean-Baptiste de La Salle se consacra, après la prêtrise, à la fondation d'écoles paroissiales pour les enfants pauvres. En 1685, constatant le manque de maîtres bien formés, il mit en place une sorte "d'école normale" pour la formation des professeurs (les frères étaient des religieux non prêtres se consacrant uniquement à l'éducation des enfants). Il fit aussi preuve d'innovations pédagogiques : plus grande place du profane dans les apprentissages, lecture en français et non plus en latin... Ces méthodes lassaliennes furent cependant longues à se diffuser.

Les fondations présentées ici nous apprennent que la création d'une petite école à Sauvain fut le fait d'initiatives privées, comme cela était très fréquent. Cette école devait, par ses enseignements, être très marquée sur le plan religieux. On peut cependant se poser un certain nombre de questions sur cette école sauvagnarde. Cette école vit-elle le jour. Cet établissement était-il une école lassalienne ? Que pouvaient retirer les enfants d'apprentissages par cœur de textes en latin dont la plupart ne devaient comprendre la teneur ? La scolarisation touchait-elle un grand nombre d'enfants. Ceux qui allaient à l'école suivaient-ils les cours toute l'année alors que la migration saisonnière en direction des hautes chaumes était fréquente dans cette paroisse ?

Stéphane Prajalas

(Village de Forez n° 93-94 , avril 2003)